

**La population vieillit,
il est urgent de ne plus attendre !**

Exposé de

Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale de la

Banque nationale suisse

Centenaire de l'Association Suisse des Actuaires

Vendredi 17 juin 2005

Bâle

Introduction

Un représentant de la Banque nationale suisse à la manifestation anniversaire du centenaire de l'Association suisse des actuaires : certains pourraient penser qu'une telle rencontre n'est que le fait du hasard des calendriers. Les observateurs les plus avertis verront, toutefois, que les points communs entre nos institutions sont plus nombreux qu'on ne peut l'imaginer au premier abord.

En effet, les actuaires, comme les banquiers centraux, savent prendre du recul face aux interrogations de demain. Dans cette démarche, vous et nous faisons appel à un outillage mathématique complexe, aux instruments de la statistique et de l'économétrie.

Un siècle d'histoire – la Banque nationale célébrera son centenaire en 2007 – montre aussi que banquiers centraux et actuaires se penchent souvent sur les mêmes questions, en particulier sur celles qui touchent à la stabilité monétaire.

Le développement futur des prix fait partie des paramètres dont vous devez tenir compte dans vos calculs. C'est notre préoccupation principale. Le mandat qui nous est confié par la loi nous demande de veiller à la stabilité dans ce domaine. C'est en fonction de cet objectif – et en tenant compte du développement de la conjoncture – que nous définissons le cours de notre action. A cet effet, nous avons développé une stratégie opérationnelle reposant sur une prévision d'inflation pour laquelle les instruments d'analyse quantitative les plus sophistiqués sont mis en œuvre. De plus, nous avons défini statistiquement ce que nous considérons comme la stabilité des prix. Vous savez bien que de nombreuses incertitudes entourent l'observation de la stabilité monétaire. Nous avons adopté une approche pragmatique en définissant la stabilité des prix comme une augmentation annuelle de l'indice des prix inférieure au rythme de 2%. Cette méthode nous évite de réagir aux distorsions entraînées par des modifications de prix relatifs ou des changements affectant la qualité des produits du panier de la ménagère.

Mon propos d'aujourd'hui ne portera pas sur les perspectives en matière d'inflation. Comme vous l'avez appris par la presse, nous sommes tout à fait confiants à cet égard : la hausse des prix sera de l'ordre de 1% cette année et d'un peu moins l'année prochaine. La stabilité des prix devrait être préservée également à l'horizon 2007 car nous avons l'intention de corriger progressivement le niveau actuel – fort bas – des taux d'intérêt au fur et à mesure de la reprise de l'activité économique. Nous avons les choses bien en

main dans ce domaine, car notre approche prévisionnelle du développement des prix nous permet d'anticiper et d'agir à temps.

Le comportement prospectif de la Banque nationale, illustré par notre stratégie de politique monétaire visant la stabilité des prix, m'invite aujourd'hui à aborder devant vous un tout autre sujet qui concerne non seulement nos deux professions mais toute la société : le vieillissement de la population. La Suisse, comme beaucoup d'autres Etats développés en Europe et en Asie, est en effet frappée par le vieillissement démographique. Ce phénomène aux multiples conséquences économiques et sociales demande à notre économie de relever un défi au niveau de ses performances. Avec une population globale stagnante ou ne croissant que peu, la proportion des personnes actives diminuera rapidement dans les années à venir. Il s'agira donc de produire tout autant, voire plus, avec moins de ressources humaines.

Ne nous berçons pas d'illusion, il n'existe pas de remède miracle qui nous permettrait de gagner du temps, puis de surmonter sans effort cette situation difficile. Bien au contraire, des mesures doivent être rapidement prises car la dégradation de la situation est en cours. Il est donc urgent de ne plus attendre ! Des progrès en terme de productivité et d'amélioration de notre capacité à produire sont indispensables ; il est non seulement de première importance d'améliorer notre efficacité économique, mais il faut également veiller à ne pas entraver notre effort de travail par des mesures inappropriées.

Causes et conséquences du vieillissement démographique

Avant d'étayer ces thèses, permettez-moi, brièvement, de résumer les causes du vieillissement démographique et de dresser une liste de certains de ses effets sur notre économie. Même si la démographie paraît être une science relativement exacte, car faisant appel à des tendances «lourdes», des incertitudes entourent néanmoins les scénarios démographiques possibles. Les quelques chiffres que je retiens ici proviennent des scénarios les plus probables pour la Suisse tels qu'ils ont été établis par l'Office fédéral de la statistique.

Les origines du phénomène de vieillissement, observé maintenant depuis plusieurs décennies, sont bien connues. Celui-ci provient essentiellement de la pyramide des âges déséquilibrée créée par le « baby boom » de l'immédiat après-guerre, à quoi s'ajoutent deux facteurs : la baisse de la fécondité et celle de la mortalité.

L'indice de fécondité, qui représente le nombre moyen d'enfants par femme, n'a cessé de baisser depuis les années septante. Il oscille actuellement autour de 1,5 et est ainsi bien inférieur aux 2,1 enfants par femme nécessaires à assurer le remplacement naturel de notre population. Cette insuffisance pourrait provoquer un tassement de la population active d'ici quelques décennies, les départs à la retraite étant plus nombreux que les arrivées sur le marché du travail. Jusqu'en 2060, le nombre des moins de 65 ans pourrait même diminuer d'environ 10%.

En second lieu, grâce à la lutte fructueuse contre la mortalité et aux formidables progrès de la médecine et de l'hygiène, l'espérance de vie est en hausse constante. Non seulement l'espérance de vie à la naissance augmente, mais également celle de toutes les classes d'âge. L'espérance de vie à la naissance des personnes de sexe masculin est aujourd'hui de 78 ans alors qu'elle était de 73 ans il y a 20 ans. Chaque année, cette espérance augmente d'environ 3 mois. Quant à celle des femmes, elle est actuellement de 83 ans, contre 78 ans dans les années quatre-vingt. Son accroissement est également de plusieurs mois chaque année. Pour mémoire, lors de l'introduction de l'AVS en 1948, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 68 ans pour l'ensemble de la population.

Couplé à la baisse de la fécondité, l'allongement de l'espérance de vie conduit au vieillissement progressif de la population. Dans une soixantaine d'années, les plus de 65 ans pourraient représenter un quart de la population, contre 15% actuellement. Quant au plus de 80 ans, leur nombre devrait quasiment doubler pour former, à l'horizon 2060, près de 8% de la population, contre environ 4% en ce début de siècle. Le nombre d'aînés pour 100 personnes actives pourrait par conséquent se monter à 43 en 2060, contre 25 actuellement.

Quelles sont les implications économiques et sociales de cette évolution ? Ici également les choses sont incertaines, notamment quant à leur ampleur. Une esquisse des conséquences principales est néanmoins possible. Certains effets dus au vieillissement démographique sont d'ailleurs déjà visibles depuis quelques années, d'autres sont en revanche encore latents.

Tout d'abord, le vieillissement démographique met à très rude épreuve notre système de prévoyance-vieillesse. Les déficits de l'AVS se creusent et les caisses de pension font face à des charges toujours plus lourdes. Le premier et le deuxième pilier connaissent donc une détérioration continue de leurs perspectives financières à long terme. De plus, le

système de santé subit la pression d'une demande croissante de biens et services médicaux, ainsi que de services d'encadrement des personnes âgées.

Nous assistons ensuite à une concentration progressive du patrimoine financier entre les mains des personnes âgées non actives, phénomène qui n'est pas sans conséquences sur l'évolution des paramètres macroéconomiques tels que la consommation, l'épargne et l'investissement. Les transmissions de patrimoine par voie d'héritage interviennent toujours plus souvent entre retraités.

Le marché du travail est également touché. D'une part, la population active se fait de moins en moins abondante, d'autre part, apparaît un marché du travail pour les aînés. Ces mutations sur le marché de l'emploi auront peu à peu une influence profonde sur le fonctionnement de nos entreprises.

Le vieillissement de la population n'est pas sans incidences non plus sur notre capacité à innover, notre potentiel à réaliser des gains de productivité et notre vigueur à rester compétitif dans un monde globalisé et démographiquement diversifié. Notre aptitude à croître, déjà fortement malmenée à l'heure actuelle, peut pâtir du manque de dynamisme du développement démographique. La concentration du patrimoine financier dans les mains des aînés constitue aussi une entrave à la création de nouvelles entreprises, donc à l'innovation.

Finalement, dans une démocratie directe comme la Suisse, le poids relatif d'un électorat à cheveux gris ayant le potentiel d'enrayer les réformes nécessaires au développement de notre économie, notamment celles afin de relever le défi démographique, ne peut pas être ignoré.

Ce survol des défis économiques dus aux évolutions démographiques futures ne se prétend en aucun cas exhaustif. Une analyse approfondie quant à l'importance et l'amplitude de chacun des phénomènes esquissés ici devrait être menée. Nous dépasserions alors le cadre de cet exposé. Je préfère, par conséquent, me concentrer sur la relation triangulaire entre le vieillissement démographique, le financement du système de prévoyance-vieillesse et la croissance. Ces trois champs sont étroitement liés entre eux et doivent être analysés simultanément.

Constellation «démographie – prévoyance-vieillesse – croissance»

Le vieillissement démographique modifie profondément les bases sur lesquelles repose notre système de prévoyance-vieillesse. Le mode de financement par voie de répartition est évidemment touché, mais également celui par capitalisation car son taux de conversion dépend directement de l'espérance de vie. Il est une évidence de dire que le vieillissement démographique accroîtra les besoins de financement de la prévoyance-vieillesse ou conduira à une réduction de ses prestations. Dans la mesure où la diminution des retraites serait une solution socialement très douloureuse, une amélioration des conditions de financement semble incontournable.

Le financement de la prévoyance-vieillesse, que ce soit par la répartition ou la capitalisation, fonctionne sur le plan macroéconomique selon un principe relativement simple : il s'agit d'effectuer une ponction sur le revenu des personnes actives et de la transférer aux aînés, que ce soit ceux d'aujourd'hui ou ceux de demain. La différence essentielle entre le reversement immédiat de ces prélèvements aux aînés contemporains, selon le système de la répartition, et la thésaurisation de ces prélèvements pour les rentiers futurs, selon le système de la capitalisation, est que, dans ce second cas, l'épargne dégagée peut servir à accroître le potentiel de production. Néanmoins, dans tous les cas, le vieillissement de la population conduira à des ponctions financières de plus en plus conséquentes qui devront être supportées par la population active. Si, parallèlement, la création globale de richesse ne progresse que faiblement, le fardeau du financement de la prévoyance-vieillesse devient toujours plus lourd socialement, ce qui peut menacer sa pérennité. Un relèvement de la productivité et du rythme de croissance est donc une nécessité.

Une croissance plus élevée est nécessaire à l'allègement du fardeau du financement de la prévoyance-vieillesse

Notre déficit de croissance économique est un thème déjà largement débattu. Au cœur du problème se trouve la faiblesse du développement de la productivité totale de nos ressources productives : nous devons nous efforcer de faire plus et mieux avec les moyens à notre disposition.

Les mesures pour y parvenir ont déjà été largement identifiées. Le Conseil fédéral a pris des initiatives à ce sujet et a soumis au Parlement toute une série de dispositions

concrètes. Ces mesures visent d'abord à rendre notre marché intérieur plus efficace en y augmentant la concurrence. Elles nous incitent à dépasser notre goût quelquefois immodéré pour la réglementation – le «Swiss finish» – qui nous isole des marchés extérieurs et qui freine l'accès à notre marché aux compétiteurs internationaux. La reconnaissance des normes de l'Union européenne sur notre territoire pourrait jouer un rôle incitatif de première importance pour stimuler la concurrence.

Il faut également abaisser nos barrières intérieures en promouvant encore plus la collaboration intercantonale en vue de réaliser des économies d'échelle. Le paradoxe est que, dans certains domaines, les réglementations cantonales sont des entraves au bon fonctionnement des marchés.

Sur le front extérieur, comme sur le front intérieur, la main invisible de la concurrence doit nous conduire à allouer nos ressources le plus efficacement possible.

Il s'agit aussi de disposer de ressources de meilleure qualité. C'est ici une affaire de plus longue haleine, car c'est de la qualité de notre système de formation dont il faut parler. Améliorer notre capital humain, stimuler la recherche nous permettraient de générer de futurs gains de productivité.

Les conditions-cadres de notre économie jouent également un rôle important. Je signalerai ici la nécessité de disposer d'un marché du travail flexible et d'infrastructures de qualité dans le domaine des communications, qu'il s'agisse des mouvements de personnes, de marchandises ou d'informations. Autant de facteurs qui contribuent de manière importante à une allocation efficace des ressources productives.

Comme je l'ai laissé entendre au début de mon exposé, il est d'autant plus important de veiller à disposer de conditions favorables à la croissance que notre capacité à croître pourrait être pénalisée par le vieillissement même de la population. Il n'est pas garanti que la productivité augmentera si notre population active stagne voire baisse. Il n'est pas non plus garanti qu'une politique d'immigration, même orientée vers de la main-d'œuvre de qualité, nous permette d'atteindre les points de croissance nécessaires à relever le défi démographique.

Enfin, le débat sur le relèvement de l'âge moyen des départs à la retraite ne peut être ignoré. C'est une mesure qui permet une amélioration directe des contributions à la prévoyance sociale et qui allège le poids des retraites.

L'œil toujours rivé sur l'étranger, certains pensent que les actifs que nous accumulons hors de nos frontières – suite à plusieurs décennies d'excédents de notre balance des transactions courantes – pourraient combler les carences de financement de notre prévoyance-vieillesse. Aujourd'hui déjà, les placements de nos caisses de pension ou du fonds AVS en titres étrangers permettent des rendements attrayants qui renforcent leur financement. Il est certain aussi que les placements à l'étranger occupent une bonne place dans l'épargne privée, alimentant par exemple le troisième pilier de notre système de prévoyance. Tout porte à croire que ces phénomènes se renforceront encore à l'avenir.

Toutefois, les revenus tirés de ces investissements ne participent que relativement peu au soutien de notre prévoyance sociale dont le financement reste largement assuré par les prélèvements salariaux. En outre, il est peu probable que ces flux de revenus extérieurs suffisent à l'avenir à compenser les effets d'une population active en diminution.

Il est donc important d'accroître la productivité de nos facteurs de production en renforçant l'attrait des conditions intérieures d'investissement. Nous savons que nos entreprises se tournent de plus en plus fréquemment vers l'extérieur, car elles trouvent à l'étranger des conditions de production nettement améliorées par rapport à celles qui y prévalaient il y a encore quelques années. La concurrence des conditions-cadres est aujourd'hui une réalité beaucoup plus vive que par le passé. Dans ce domaine, nous devons veiller à ne pas perdre nos avantages comparatifs.

Une remarque s'impose ici. En comparaison internationale, la Suisse ne fait pas mauvaise figure en matière d'investissements intérieurs. On est donc en droit de s'interroger si une partie du problème de notre faible croissance ne vient pas du fait que nous n'investissons pas suffisamment dans les domaines les plus productifs. Un peu d'autocritique nous montrerait que nous nous sommes habitués à un luxe – et à des coûts - dans les investissements publics, comme dans leur entretien, qui demanderaient d'être réexaminés. Encore une fois il faut viser une utilisation plus efficace de nos ressources.

Réforme du financement de la prévoyance-vieillesse et croissance

La défense de notre système de prévoyance-vieillesse réclame donc la mise en œuvre de politiques favorables à une croissance accélérée de notre économie. C'est important. Il me paraît tout aussi important de ne pas prévoir de réformes du mode de financement de

notre système de prévoyance qui interfèrent avec les efforts en vue d'une croissance plus forte.

A mes yeux, certaines réformes actuellement envisagées ne tiennent pas suffisamment compte de cet aspect. Certes, il est généralement admis qu'un relèvement de la part patronale au financement de l'AVS conduirait à renchérir le coût du travail et serait contraire au développement propice de nos entreprises. C'est justement pourquoi les mesures fiscales envisagées font appel à des relèvements successifs de TVA.

On néglige souvent que des relèvements successifs de TVA entraînent aussi des effets pervers. L'argument en faveur de la TVA semble pourtant convaincant au premier abord : d'une part, une hausse de TVA ne grève pas le travail mais la consommation, puis, d'autre part, elle fait participer les retraités à l'effort global de financement.

En y regardant de plus près, on constate que ces deux arguments ont également leur faiblesse. Avec la pratique d'ajustement des salaires à l'évolution des prix que nous connaissons largement, il est évident que des relèvements de TVA conduiront graduellement à des ajustements de salaires nominaux. Dans la mesure où la concurrence règne sur les marchés des produits, notamment du fait des importations, de nombreuses entreprises ne pourront être en mesure de reporter leur hausse de coûts sur les prix. Ce qui était conçu pour être un impôt sur la consommation deviendra ainsi progressivement un impôt sur le travail à la charge des entreprises. La compétitivité de nos entreprises en sera affaiblie, ce qui sera contraire à la croissance et à la création de places de travail.

En ce qui concerne la contribution des aînés au financement de la prévoyance-vieillesse par une hausse de la TVA, il faut aussi se garder des illusions. En effet, les mécanismes d'indexation de l'AVS, même affaiblis, jouent ici également. Aux augmentations de prix dues à la hausse de la TVA suivront des ajustements de rente. Les effets de financement seront donc inférieurs à ce qu'ils laissaient paraître au premier abord. L'effet net sera un transfert de revenu réel des rentiers bénéficiaires du deuxième et troisième pilier en faveur de l'AVS, pour autant que leurs rentes ne soient pas indexées elles-mêmes.

Des craintes similaires concernent la prévoyance professionnelle. Comme vous le savez, la baisse du taux de conversion du deuxième pilier est en cours et d'autres réductions devront intervenir avec le relèvement de l'espérance de vie. Quel que soit le régime des caisses, il y aura alors nécessité de constituer un capital vieillesse plus élevé pour garantir une rente inchangée. Cela demandera un relèvement des cotisations, donc une charge

supplémentaire sera imposée au facteur de production travail. Là aussi, le développement et la compétitivité de nos entreprises se trouveront affaiblis. La seule alternative viable dans ce cas me semble être un relèvement de la durée moyenne de la vie active. On ferait alors d'une pierre deux coups puisque l'effort de travail supplémentaire profiterait à la croissance et, également, au financement des assurances sociales. La récente décision du Conseil fédéral de supprimer les avantages fiscaux des départs anticipés à la retraite avant 58 ans est courageuse et va dans le bon sens.

Dans une société où des mécanismes ont été mis en place pour empêcher la dégradation du pouvoir d'achat de nombreux acteurs économiques, les modifications de taux de TVA sont finalement supportées par ceux qui ne peuvent pas s'en protéger. Nous ne pouvons l'ignorer. Dans le cas qui nous occupe, un relèvement de TVA dans le but de renforcer le financement de l'AVS entraînerait finalement – du moins partiellement – une augmentation des charges des entreprises, ce qui interférerait avec la nécessité d'une croissance plus élevée. Ceci nous montre bien que les mesures redistributives ne sauraient être prioritaires. La priorité doit, en revanche, être donnée aux politiques d'amélioration des conditions de fonctionnement de l'économie.

Viellissement démographique et croissance sont des préoccupations pour la Banque nationale

Après ce bref tour d'horizon, et ce sera le dernier volet de ma présentation, vous êtes en droit de vous poser la question pourquoi un banquier central se soucie-t-il du financement de la prévoyance-vieillesse ? Il y a plusieurs raisons à cela.

La première est qu'une banque centrale ne peut pas créer de richesses au-delà du revenu de ses placements. Tendanciellement, la distribution de bénéfices de la Banque nationale est de l'ordre de un milliard de francs par an, en faisant l'hypothèse que l'environnement de taux d'intérêt bas que nous connaissons maintenant depuis plusieurs années se maintiendra. Les revenus de la Banque nationale sont distribués à la Confédération et aux Cantons. Même s'ils sont importants en valeur absolue, ils ne peuvent couvrir – et de très loin – les besoins de financement de l'AVS.

Certains espèrent toujours que la BNS puisse être la poule aux œufs d'or qui permettra de régler les problèmes désagréables de financement de la prévoyance sociale. C'est ce que laissent penser les partisans de l'initiative populaire « Cosa » qui demandent qu'à l'avenir

les bénéfices de la Banque nationale qui dépasseront un milliard de francs soient versés au compte AVS. Etant donné que nos prévisions de bénéfices sont de cet ordre de grandeur, les initiants spéculent clairement sur une rentabilité irréaliste de la BNS ou veulent faire pression sur elle pour qu'elle perde de sa substance financière. Ils oublient que nos réserves de change, desquelles nous tirons nos revenus, doivent être gérées dans le but d'assurer la stabilité monétaire du pays et non pas dans celui de produire le plus de bénéfices possibles. Cette initiative est une menace pour la capacité d'action de la Banque nationale et pour sa crédibilité sur les marchés, donc pour la bonne santé monétaire du pays.

La seconde raison est qu'en cas de panne de croissance, certains espèrent toujours que la banque centrale, par une généreuse politique monétaire, améliore durablement les performances de l'économie. C'est une illusion de penser que des places de travail puissent être durablement créées par la stimulation monétaire. Si tel était le cas, le chômage aurait disparu depuis longtemps ! La politique monétaire a bien un effet sur la production, mais sur le court terme seulement. A long terme, seul son influence sur le niveau général des prix demeure.

Une troisième raison tient au fait que la réponse aux défis démographiques de demain devrait affecter le taux d'intérêt réel d'équilibre de notre économie, variable qui entre toujours dans nos appréciations de situation. Avec la raréfaction des personnes actives, notre croissance de demain sera plus assurée par le capital qu'aujourd'hui. Le travail deviendra ainsi aussi plus productif. Lorsque la main d'œuvre commencera à se faire rare, le taux d'intérêt devra donc baisser par rapport au coût du travail, pour rendre l'investissement plus attractif pour les entreprises et favoriser ainsi la capitalisation des processus de production. Il pourrait donc aussi baisser en valeur absolue. Du côté de l'épargne également, tout porte à croire que l'augmentation de l'épargne forcée et de l'épargne volontaire en vue de renforcer la prévoyance-vieillesse poussera les rémunérations vers le bas. Certains pensent même que ces impulsions se font déjà sentir aujourd'hui et que la récente baisse des taux à long terme est la conséquence d'une préférence plus marquée pour les placements à long terme en vue de couvrir les besoins futurs des caisses de pension.

Conclusion

Voici deux semaines, je m'exprimais à l'occasion de la réunion du «Swiss Economic Forum» à Thoun sur la nécessité d'accroître le potentiel de croissance de notre économie afin que celle-ci soit en mesure, lorsque vous fêterez votre 125^e anniversaire, de couvrir les besoins de notre population alors que la proportion des actifs aura fortement diminuée par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Raisonnant sur le plan de la production, j'arrivais à la conclusion que les progrès futurs de notre productivité seront essentiels pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, je me suis placé dans la perspective des revenus et j'arrive à une conclusion similaire : les besoins de financement de la prévoyance-vieillesse nécessiteront des ponctions croissantes sur les revenus des personnes actives, que le système de prévoyance soit basé sur le principe de la distribution ou sur celui de la capitalisation. Cette dégradation de la situation des actifs ne pourra être atténuée que par une augmentation de leur propre capacité à créer des richesses, donc de leur productivité.

Que l'on se place dans la perspective de la production ou des revenus, la réponse aux défis économiques posés par le vieillissement de la population réside dans l'accélération de notre croissance économique. Or, nous n'en avons pas pris le chemin ces dix dernières années puisqu'en moyenne notre croissance est restée inférieure à notre potentiel.

Des réformes sont nécessaires en vue de retrouver la pleine utilisation de nos moyens de production et, surtout, d'élever notre potentiel de croissance. Ces réformes doivent viser une amélioration de la productivité de notre économie, car demain il s'agira de faire mieux avec moins de ressources.

Les voies et moyens sont connus : renforcer l'efficacité de notre marché intérieur en y créant un climat de plus grande concurrence, promouvoir la formation et améliorer les conditions-cadres dans lesquelles fonctionne notre économie. Mais il s'agira aussi d'encourager l'effort de travail et l'investissement et, surtout, de ne pas prendre de mesures pénalisant la croissance. Je suis confiant que le Parlement adoptera, sans l'affaiblir, le train de mesures visant à stimuler la croissance qui lui a été soumis par le Conseil fédéral.

Le directeur général du Fonds monétaire international, lors de la réunion de cette institution en avril dernier, a rendu les pays industriels attentifs à la bombe à retardement que constitue pour eux le vieillissement de leur population. Il a clairement souligné que ce

phénomène va interférer lourdement avec leur développement économique au cours des prochaines décennies. Il les a enjoint à réagir sans attendre. En effet, en dépit de leur côté inéluctable, les défis démographiques n'entraînent pas des conséquences économiques insurmontables. Ces dernières peuvent être anticipées et les mesures qui permettraient d'alléger les problèmes de demain sont déjà largement identifiées. Il s'agit maintenant d'aller de manière cohérente et décidée dans cette direction. Et surtout : il est urgent de ne pas plus attendre !